

APPEL À CONTRIBUTIONS POUR UNE INITIATIVE (sans analyse d'impact)

INTITULE DE L'INITIATIVE	La stratégie de l'UE en matière de lutte contre le racisme 2026-2030
DG CHEF DE FILE – UNITE RESPONSABLE	Direction générale de la justice et des consommateurs, direction D, unité Non-discrimination: lutte contre le racisme et coordination des questions relatives aux Roms
TYPE PROBABLE D'INITIATIVE	Communication de la Commission
CALENDRIER INDICATIF	Q4 2025
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/combating-discrimination/racism-and-xenophobia/eu-anti-racism-action-plan-2020-2025_en

A. Contexte politique, définition du problème et analyse de la subsidiarité

Contexte politique

- La réalisation d'une Union de l'égalité demeure une priorité de l'agenda politique de l'UE. Dans ses orientations politiques pour 2024-2029, la présidente von der Leyen a annoncé une nouvelle stratégie de lutte contre le racisme pour l'après-2025, et cette initiative a été confirmée dans le [programme de travail 2025 de la Commission](#).
- Conformément au [plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025](#), la Commission a mis en place des mécanismes, des politiques, des actions et un financement de la recherche qui luttent contre le racisme structurel, la discrimination et les stéréotypes négatifs ainsi que les formes de discrimination raciale qui sont combinées avec d'autres motifs prohibés, tels que le genre ou la religion, ou d'autres domaines d'action tels que les droits sociaux et économiques. Ces efforts contribuent à créer les conditions permettant à chacun de vivre et de s'épanouir indépendamment de sa race ou de son origine ethnique.
- Malgré les efforts conjoints de la Commission européenne, des États membres et des parties prenantes concernées, le racisme et la discrimination raciale demeurent des problèmes importants qui ont une incidence quotidienne sur les personnes et les sociétés.

Problème que l'initiative vise à résoudre

- La discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique est interdite dans l'UE. Pourtant, ce type de discrimination persiste dans notre société.
- Il ressort du [rapport sur la mise en œuvre du plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025](#) que, bien que la plupart des mesures du plan d'action aient été mises en œuvre, une protection plus efficace contre la discrimination raciale et la prévention systématique du racisme à l'encontre de tous les groupes [racisés](#) sont nécessaires. La racisation conduit à des stéréotypes et à une compréhension réductrice des différentes identités humaines et de l'inégalité des chances. Le rapport montre que la lutte contre le racisme a été intégrée dans différents domaines d'action de l'UE et met en évidence la manière dont les initiatives sont développées dans de nombreux domaines, allant de l'éducation et de l'emploi à l'action internationale. Toutefois, dans le rapport, il est également mis l'accent sur le fait que le racisme structurel est répandu dans différents secteurs, tels que l'emploi, l'éducation et l'accès au logement, et que les États membres jouent un rôle essentiel dans la lutte contre ce phénomène.
- Selon l'[Eurobaromètre 2023 de la Commission sur la discrimination](#), plus de la moitié des personnes interrogées ont déclaré que leur pays connaissait une discrimination généralisée fondée sur le fait d'être Rom (65 %), sur la couleur de peau (61 %) ou sur l'origine ethnique (60 %). En outre, de récents rapports de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, notamment [Being Black in the EU](#) (Être noir dans l'UE) (2023) et [Being Muslim in the EU](#) (Être musulman dans l'UE) (2024), montrent que des niveaux élevés de discrimination persistent. Les répondants à ces enquêtes qui sont d'ascendance africaine ou musulmanes percevaient que la discrimination se manifestait lors de la recherche d'un logement ou d'un emploi, au travail et dans l'éducation.
- Selon les mêmes études, pour les personnes d'ascendance africaine, aucun progrès n'a été enregistré en

ce qui concerne le harcèlement ou la violence racistes. Près de la moitié des musulmans interrogés (47 %) ont été victimes de discrimination raciale en 2021-2022, contre 39 % en 2016, tandis que près d'un tiers des musulmans ont été victimes de harcèlement raciste entre 2016 et 2021. Les deux groupes sont également plus exposés au risque de pauvreté que l'ensemble de la population, ce qui nuit à leur dignité humaine, à leurs perspectives de vie, à leur prospérité et à leur bien-être, et souvent à leur sécurité personnelle.

- La discrimination raciale est une agression contre les sociétés ouvertes et démocratiques, dans lesquelles les droits de l'homme sont respectés et où chacun devrait être un membre libre, égal et apprécié de la société. Des efforts constants sont nécessaires pour veiller à ce que la lutte contre le racisme soit intégrée dans toutes les politiques de l'UE.

Base de l'action de l'Union (base juridique et analyse de la subsidiarité)

Base juridique

Un cadre juridique établi de l'UE soutient les actions visant à combattre la discrimination et le racisme au niveau de l'UE. Il repose sur plusieurs dispositions des traités de l'UE (articles 2 et 10 du traité sur l'Union européenne et article 19 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne), ainsi que sur les principes généraux de non-discrimination et d'égalité qui sont réaffirmés dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (en particulier aux articles 20 et 21). En outre, le socle européen des droits sociaux, en particulier le principe 3 (Égalité des chances), vise à garantir l'équité dans la vie quotidienne de chaque citoyen, qu'il s'agisse d'apprendre, de travailler, de chercher un emploi ou de partir à la retraite.

Nécessité pratique d'une action de l'Union

Le racisme et la discrimination raciale nécessitent une attention et une action de la part de l'UE, car ils entravent la mise en œuvre effective des propres politiques de l'UE en matière d'égalité. Des efforts sont nécessaires de la part de la Commission, des États membres et des parties prenantes pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale. La Commission a donc l'intention de proposer une stratégie globale visant à lutter contre le racisme et à contribuer à une société exempte de discrimination raciale grâce au renforcement de la protection des titulaires de droits et à l'établissement de politiques claires de lutte contre le racisme structurel et la discrimination dans divers secteurs au niveau de l'UE et au niveau national, y compris l'emploi, l'éducation et le logement. La stratégie visera à réduire les discours haineux et les crimes de haine, ainsi que le harcèlement et les préjugés conscients et inconscients, qui sont de plus en plus répandus dans de nombreux pays de l'UE, et en particulier en ligne, ainsi qu'à promouvoir une meilleure collecte de données sur le racisme et la discrimination. La stratégie de l'UE en matière de lutte contre le racisme est essentielle pour favoriser une société inclusive et équitable qui respecte les droits fondamentaux de tous les individus.

B. Objectif de l'initiative et moyens de l'atteindre

L'objectif de cette initiative est d'élaborer une stratégie globale de lutte contre le racisme sous toutes ses formes et manifestations dans l'UE au-delà de 2025. L'objectif général de la stratégie est de proposer un ensemble de mesures et d'actions non législatives visant à contribuer à réduire le racisme interpersonnel (qui se manifeste lors d'interactions entre individus) et le racisme structurel, qui s'observe dans les règles, normes et procédures ainsi que les attitudes et comportements habituels dans les structures de la société aux niveaux européen, national, régional et local. La stratégie jettera les bases de la lutte contre différentes formes de racisme, y compris le racisme anti-noir, le racisme antisiatique, le racisme antimusulman, l'antisémitisme et l'antitsiganisme. Elle portera non seulement sur les formes et manifestations spécifiques du racisme (telles que la discrimination raciale, le harcèlement, les discours haineux et les crimes de haine), mais elle adoptera également une approche intersectionnelle afin de lutter contre le racisme lorsqu'il se conjugue à d'autres motifs de discrimination prohibés, tels que le genre ou la religion. Les actions comprendront notamment, sans s'y limiter, la mise en œuvre correcte de la législation de l'UE en matière d'égalité, la collaboration avec les États membres sur les actions nationales de lutte contre le racisme, le renforcement du dialogue avec la société civile et la promotion d'activités de sensibilisation. La nouvelle stratégie de lutte contre le racisme comprendra des objectifs et des orientations en matière de suivi aux niveaux européen, national et local. La stratégie réunira les acteurs à tous les niveaux dans un effort commun visant à lutter efficacement contre le racisme et la discrimination.

La stratégie de lutte contre le racisme s'inscrira dans le droit fil des stratégies existantes telles que le cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms, la stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme et de soutien à la vie juive, la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant, la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse et les futures stratégies, y compris l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ et l'égalité de genre. La stratégie de lutte contre le racisme sera présentée au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions.

Incidences probables
La lutte contre le racisme devrait renforcer les droits fondamentaux, l'égalité, l'équité, le pluralisme, l'inclusion et l'équité dans l'UE. La réduction des disparités raciales et la promotion de l'égalité favorisent la cohésion sociale et la stabilité politique. La nouvelle stratégie de lutte contre le racisme continuera de soutenir l'élaboration efficace de politiques européennes, nationales et internationales dans un large éventail de domaines d'action, offrira des possibilités d'échanges et de coopération et favorisera une Union européenne plus équitable, plus prospère et plus harmonieuse.
Suivi futur
<ul style="list-style-type: none"> • La Commission assurera un suivi actif de la mise en œuvre des actions énoncées dans la nouvelle stratégie de lutte contre le racisme et procédera à un examen à mi-parcours en 2028. • Les futurs rapports de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne présenteront le suivi des politiques nationales en matière de lutte contre le racisme. Ces rapports comprennent l'enquête de l'UE sur les immigrants et leurs descendants (<i>EU Survey on Immigrants and Descendants of Immigrants</i>), publiée tous les cinq ans, ainsi que le rapport annuel sur les droits fondamentaux. En outre, le rapport annuel de la Commission sur l'état de droit, qui décrit la situation de l'état de droit dans l'UE et évalue la situation dans chaque État membre et dans les pays concernés par l'élargissement, ainsi que l'Eurobaromètre sur la discrimination soutiendront également ce suivi. Un suivi régulier aura également lieu dans le cadre du dialogue de la Commission avec un groupe d'experts des États membres, un forum d'organisations de la société civile et d'autres parties prenantes concernées. Enfin, les groupes de travail du Conseil constituent une enceinte importante pour le dialogue avec les États membres.
C. Amélioration de la réglementation
Analyse d'impact
Étant donné que la nouvelle stratégie de lutte contre le racisme définira de vastes objectifs et processus politiques sans exigences contraignantes, il n'est pas nécessaire de procéder à une analyse d'impact. Toutefois, si des initiatives législatives sont annoncées dans la stratégie, elles pourraient nécessiter une analyse d'impact à un stade ultérieur du processus, au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie.
Stratégie de consultation
<p>Les contributions reçues dans le cadre du présent appel à contributions alimenteront la stratégie de l'UE en matière de lutte contre le racisme. L'appel à contributions est ouvert à tous et vise à recueillir des commentaires et des points de vue sur ce qui doit être fait pour lutter efficacement contre le racisme. La Commission fera la promotion de cet appel à contributions dans le cadre de ses contacts réguliers avec les parties prenantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le présent appel à contributions est ouvert pendant 4 semaines. Les contributions peuvent être fournies dans les 24 langues officielles de l'UE sur la page «Donnez votre avis». • La Commission ouvrira également une consultation publique pendant 12 semaines. Les contributions peuvent être fournies dans les 24 langues officielles de l'UE sur la page «Donnez votre avis». • La Commission organisera également des consultations avec les autorités des États membres, les organisations de la société civile, les organismes de promotion de l'égalité et les organisations internationales, et recueillera des informations lors de réunions régulières avec les parties prenantes, à savoir le sous-groupe sur la mise en œuvre nationale du plan d'action de l'UE contre le racisme, le forum permanent de la société civile contre le racisme, les institutions de l'UE et les organismes de promotion de l'égalité.
Raisons de la consultation
<p>L'objectif de la consultation est de recueillir les points de vue d'un large éventail de parties prenantes pour permettre à la Commission, de manière transparente et participative, de s'appuyer sur une perspective globale des parties prenantes.</p> <p>Les activités de consultation ont pour but de déterminer les besoins spécifiques liés à la nouvelle stratégie. Un autre objectif est de recueillir des informations sur la manière dont l'UE peut lutter contre le racisme sous toutes ses formes et soutenir une approche plus intégrée, tout en s'appuyant sur les enseignements tirés de la stratégie précédente.</p>
Public cible
<p>La consultation s'adresse à un large éventail de parties prenantes, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • à l'opinion publique; • aux autorités nationales chargées de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale;

- au réseau européen des organismes de promotion de l'égalité – (EQUINET);
- aux organisations de la société civile;
- aux partenaires sociaux;
- à l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA);
- aux universités et aux instituts de recherche.

Nous devrions également recevoir des contributions de la part de nos principaux partenaires internationaux, tels que:

- le Conseil de l'Europe et la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI);
- l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
- le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH);
- l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO);
- l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) – Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH);
- le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef);
- le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP);
- le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé pour l'Europe (OMS/Europe).